



Compte rendu du CTL du 16 novembre 2021

Ce Comité Technique Local (CTL) s'est tenu, physiquement, sous la présidence de la directrice.

La direction espère pouvoir tenir le prochain CT dans une grande salle permettant de réunir titulaires et suppléants.

Sur les ponts naturels, le point est retiré à cause d'une note en cours de rédaction en Centrale. La direction reviendra vers nous dès qu'elle aura d'autres informations.

La direction n'a pas d'idée sur le contenu de la note qui devrait paraître fin du mois.

FO expose toutefois à la direction les résultats du sondage, très favorables aux 3 ponts naturels.

La Directrice en prend note.

1. Approbation du PV du CTL du 30 septembre 2021 (vote).

Le PV est adopté à l'unanimité.

3. Modification des horaires d'ouverture de tous les sites de la DDFIP 52 accueillant du public à compter du 1^{er} janvier 2022 (vote)

La direction présente le dispositif de modification des horaires :

La direction présente le dispositif. Le déploiement de Voxusagers a lieu dans le cadre de Service Public +.

Les usagers doivent accéder aux résultats de la qualité de service et peuvent donner leur avis sur le site Voxusagers.

L'utilisateur peut déposer un commentaire qui sera modéré avant publication.

En outre, il est précisé que la direction rédigera les réponses en direction des usagers pour les 6 premiers mois d'entrée en vigueur.

FO redoute le déversement de commentaires négatifs et le flicage généralisée qu'induit ce genre de pratiques.

5. Questions diverses

-FO pose la question de la situation des agents suivants leurs missions dans les postes restructurés au 1^{er} janvier.

Doivent-ils rejoindre leur poste d'affectation au 2 janvier ? Quid de la comptabilité ?

La direction répond que la présence sera adaptée à la comptabilité et aux opérations du 3 (clôture/réouverture comptable). Les chefs de services doivent organiser leur équipe en fonction de ce qui sera nécessaire pour mener à bien ces opérations.

-De même, quand peuvent-ils prendre leur délai de route ?

Pour les mutations infra-départementales, une journée est prévue, le jour avant changement de lieu, soit normalement le 31 décembre.

La Directrice autorisera à prendre le jour de délai de route la veille de l'arrivée dans le nouveau poste . Elle considère que la souplesse doit être de mise en la matière.

-Concernant la situation au SGC de Langres, une mission a été confiée à la MDRA d'auditer l'organisation du poste afin de l'améliorer.

-FO s'interroge sur la prise en main par la Délégation interrégionale des listes d'aptitudes de B en A et de l'entretien imposé en délégation avec le délégué ou son adjoint, seule Délégation de France à procéder de la sorte.

La Direction a pris acte du procédé et n'a, à ce jour, aucun retour sur le résultat.

-FO évoque le fonds destiné à l'amélioration du cadre de vie et demande à la direction quelles sont ses pistes ?

La direction n'a pour l'instant aucune idée précise de l'enveloppe, qui sera connue sous peu. Les agents seront associés ainsi que les OS, a priori sous forme de groupe de travail avant le prochain CTL.

Les représentants FO-DGFiP en CTL

TITULAIRES

Rachel Delacourt, Céline Lefèvre, Guillaume Tavin, Matthieu Testart, Guy Zimmerlin